

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1690/SG/CG du décembre 1968 rendant exécutoire la délibération n° 5-68 du 12 décembre 1968 du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'Office pour l'exercice 1969.

n° 1690/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
3 février 1969

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1969

Date du numéro
25 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— La délibération n° 5-68 est modifiée comme suit : Opérations en Capital : Au lieu de : < quatre vingt un millions quatre cent quarante mille francs Djibouti (81.440.000 ED.); Lire: «quatre vingt un millions neuf cent quarante mille francs Djibouti (81.940.000 F.D.) ».